

SEANCE DU 23 mars 2010

Le 23 mars deux mille dix à 20 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes du Nord Ouest Audois, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques REGNIER, président.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Date des convocations : 16/03/2010

Présents au Conseil Communautaire : Mesdames et Messieurs BRUNEL Eliane, François MERIC, Jacques D'ARNAUDY, Catherine ANDRIEU, Danièle THOMAS, , Robert CALVET, , Frédéric GEFFROY, Catherine PUIG, André GRILHERES, Nicolas RAUZY, Christian JEANMOUGIN, Clément GUILHEMAT, Ghislaine MELIX, Michel PLANES, Yvan DELANIS, Marie-Annick NOGUERO, Blaise ALIBEU, Patrick NOUVEL, René LOUBAT, Peter HUGHES, Jean-Christophe COMBES, Nicole DANJOU, Hélène ROCHAS, Hubert CHARRIER

Absents : Marianne FROSSARD, Guy ALIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NOUVEL

Avant l'ordre du jour, l'Assemblée procède à la signature du registre de présence.

Monsieur le Président précise, suite à une question de Monsieur Frédéric GEFFROY, que la participation au travers du contrat CAF est calculée sur la différence entre les dépenses et les recettes afférentes au service soit environ 55% de la charge restante. Monsieur PLANES Michel demande que soit souhaitée la bienvenue au nouveau maire de Souilhe, Monsieur Blaise ALIBEU.

Monsieur le Président demande si tous les conseillers ont reçu les documents nécessaires, et cède la Présidence au doyen de l'assemblée. Mme DANJOU Nicole remercie les élus du travail accompli et souhaite un avenir dans un esprit démocratique. Elle précise que Peyrens n'avait pas voté les Budgets M14 et M22 2009 et que donc ils en feront de même pour les CA.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2009 : M22

Monsieur François MERIC présente le document et demande à l'assemblée de se prononcer

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

OBJET : Vote du compte administratif 2009 : M22

	Dépense	Recette
Fonc	319 344,82 €	308 391,42 €
Inv	0,00 €	586,41 €

Déficit

total: 10 366,99 €

VOTE :

VOTANTS : 24 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

OBJET : Vote du Budget 2010 : M22

Monsieur ECK Cédric, adjoint administratif présente le document, après validation par le conseil général, il explique que les résultats repris sont ceux de l'exercice N-2 ; donc les résultats 2009 seront repris en 2011

	Dépense	Recette
Fonc	297 560,00 €	297 560,00 €
Inv	6 937,71 €	

N+2

Affectation 2008: excédent de fonctionnement 18 893.75 €

Virement à la section d'investissement	
Exécution du virement à la section d'investissement 10682	6 937.71
Affectation à l'excédent reporté 10686	11 956.04

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : Approbation du compte de gestion 2009 : M14

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 19 CONTRE : 5 ABSTENTION : 1

OBJET : Vote du compte administratif 2009 : M14

Monsieur François MERIC présente le document et demande à l'assemblée de se prononcer. Monsieur Frédéric GEFFROY demande à ce que les documents soient envoyés plus tôt.

VOTE :

VOTANTS : 24 POUR : 19 CONTRE : 5 ABSTENTION : 0

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la délibération d'affectation du résultat.

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Président explique que le vote porte sur trois taxes uniquement, la TP étant calculé automatiquement. Il propose de ne pas augmenter les trois autres taux. Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, n'ayant pas les bases, le taux sera voté ultérieurement. Monsieur PLANES Michel remarque que d'après lui, les taux sont une conséquence et non un point de départ.

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

OBJET : Indemnités des membres du bureau

Monsieur le Président propose les indemnités suivantes aux membres du bureau (valeur en brut mensuel) :

Le Président : 700.00 €uros

1^{ère} vice présidente : 400.00 €uros

2^{ème} et 3^{ème} vice-président : 200.00 €uros

Le montant annuel représente : 18 000.00 €uros, donc cette année le montant sera moins important.

Monsieur Frédéric GEFFROY trouve que ces indemnités sont relativement élevées, et qu'il aurait souhaité les voir au travers du budget. Si le budget le permet il demande que soit envisagé les indemnités de fin d'année pour les salariés. Monsieur le Président en prend note. Monsieur ALIBEU Blaise précise que dans une entreprise s'il n'y a pas de tête tout s'effondre, Monsieur GEFFROY Frédéric précise que sans salariés tout s'effondre également. Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les indemnités des membres du bureau.

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

OBJET : Création d'un poste d'agent social

Madame Catherine PUIG, explique qu'un agent social de 2^{ème} classe a passé un concours pour accéder au grade d'agent social de 1^{ère} classe et que cette création de poste nécessite une délibération.

VOTE :

VOTANTS : 25 POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : Discussion budget : M14

Dépense :

Monsieur le Président fait un point sur l'état de la dette. Il précise que sur le chapitre 011 il y aura une augmentation due à des travaux de voirie. Sur le chapitre 012, il y aura une baisse, due au fait que des agents seront transférés au SIMEP, avec aussi une baisse des recettes. Au chapitre 65, une hausse émanant des indemnités aux membres du bureau. Pour le chapitre 66, est prévu les intérêts de ligne de trésorerie et les emprunts.

Recettes :

Au chapitre 013, il ne reste que le remboursement de Madame MARTROU. Pour le chapitre 70, le contrat CAF fera la différence, et l'emploi des agents techniques. Des conventions vont être passées avec les communes après demande de celle-ci. Les recettes de la fiscalité n'ont pas été vues à la hausse, en revanche les recettes du SYDOM diminuant, le taux risque d'être proposé à la hausse. Monsieur PLANES Michel demande un document sur l'étalement de la dette. Monsieur le Président prend note des deux remarques pour calculer sur le budget (prime de fin d'année, augmentation ou non de la TEOM). Le Conseil Communautaire demande à ce que le déficit des OM soit prélevé sur la fiscalité générale. Monsieur RAUZY Nicolas annonce que la cotisation SCOT passe de 1.50€ à 2€ par habitant pour le budget 2010.

OBJET : Informations diverses

Monsieur CALVET Robert fait lecture du compte rendu du rendez-vous avec la Préfecture de l'Aude

Petite Enfance : Madame BRUNEL Eliane fait le point sur la formation de Marie -Andrée AVERSENG : BPJEPS, Monsieur Combes Jean-Christophe complète l'information. En ce qui concerne les fiches de poste, elle explique que Catherine PUIG a commencé à travailler sur ces documents. Elle précise que l'agent en remplacement de Joëlle DAVEZAT donne entière satisfaction.

Sur la fréquentation des accueils, un tableau tout les deux mois sera présenté. Elle constate une chute de la fréquentation sur les ALAE 2009. Elle précise également que l'intervention de Monsieur BEGOU sera très utile du fait qu'il a un certain recul. Monsieur Nicolas RAUZY précise la période exceptionnelle que le pays en crise a traversé en 2009, par rapport à la fréquentation des accueils. Madame BRUNEL Eliane sensibilise les maires sur les retards de paiement et demande aux élus leur intervention. Monsieur Nicolas RAUZY soulève le problème de la « Petite Enfance, les 0-3 ans », Madame PUIG complète avec la tranche d'âge supérieure « les 13-17 ». Madame BRUNEL précise que Monsieur BEGOU n'est pas mandaté pour cette mission même s'il peut aiguiller la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois sur quelques pistes. En ce qui concerne la commune de Souilhanel, celle-ci a conventionné jusqu'à fin juin.

Les conventions techniques : chaque commune devra indiquer le nombre d'heures souhaitées, afin de passer des conventions forfaitaires si possible pour une meilleure gestion. Sur la voirie Monsieur Robert CALVET explique que des travaux d'urgence ont été réalisés sur Montmaur, Les Casses, Puginier. Il précise qu'une réunion avec des Conseillers Communautaire a été organisée pour le tableau de la voirie.

Monsieur le Président reprend la note d'organisation proposée, avec les indicateurs. Monsieur RAUZY demande qu'en plus des heures des agents il faudrait mesurer les heures des véhicules. Le problème des grèves est soulevé par Madame DANJOU Nicole, qui doit intervenir pour les gardes d'enfants ?

Madame PUIG explique que concernant les IAT du SAD, l'enveloppe n'a pas bougé, c'est le système de calcul qui change. Monsieur le Président informe des différents dossiers reçus (CAUE, Pompes funèbres, MLI).

Un document qui circule dans les boites aux lettres est présenté, où la Communauté de Communes du Nord-Ouest Audois est citée notamment concernant la dette ; un compte rendu du Conseil Communautaire sera rédigé pour la presse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS PAR LES MEMBRES SOUSSIGNES